

**Unibail-Rodamco SE**

Assemblée générale mixte du 17 mai 2018  
Vingt-troisième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation  
d'attribution d'actions de performance gratuites existantes ou à  
émettre de la société et / ou d'attribution d'Actions Jumelées  
gratuites existantes ou à émettre dans le cadre de l'acquisition et  
l'intégration de la société Westfield

**DELOITTE & ASSOCIES**

185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex S.A. au capital  
de € 1 723 040  
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG Audit**

Membre du réseau Ernst & Young Global Limited  
Tour First - TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Unibail-Rodamco SE**

Assemblée générale mixte du 17 mai 2018  
Vingt-troisième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions de performance gratuites existantes ou à émettre de la société et / ou d'attribution d'Actions Jumelées gratuites existantes ou à émettre dans le cadre de l'acquisition et l'intégration de la société Westfield**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions de performance gratuites existantes ou à émettre portant sur des actions de la société et/ou des actions jumelées au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies par l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 0,07 % du capital social de la société.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de douze mois à attribuer des actions de performance gratuites existantes ou à émettre portant sur des actions de la société et/ou des actions jumelées.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions de performance gratuites.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 13 avril 2018

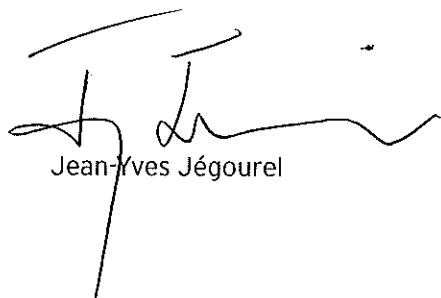
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Pascal Colin

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Yves Jégourel